

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 7 MARS 2022**

**A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX**

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h40)

**TABLE DES MATIÈRES**

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2022	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	3
5. NOMINATION À L'AIEJ	5
6. DÉPÔT D'INITIATIVES - MOTIONS - POSTULATS ET INTERPELLATIONS	5
7. PRÉAVIS 01/2022 - PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT - LÉGISLATURE 2021-2026	5
8. PRÉAVIS 02/2022 - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN ET DU JARDIN DE COURSEBOUX À CULLY	6
9. PRÉAVIS 03/2022 - AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE DE CULLY	8
10. PRÉAVIS 04/2022 - BÂTIMENT DE LA RUE DU TEMPLE 17 À CULLY - LOCAUX DESTINÉS À L'UAPE (FONDATION PICCOLINO) - CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT	10
11. PRÉAVIS 05/2022 - CARTE DES DANGERS HYDROLOGIQUES - SECTEUR DE CULLY - MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES - AVANT-PROJETS - CRÉDIT D'ÉTUDE	12
12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	13
13. COMMUNICATION 01/2022 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MM. B. DEBRAINE ET L. DENISART « COMMISSION JEUNESSE »	13
14. COMMUNICATION 02/2022 - PLAN DE MOBILITÉ - MOTION DU GROUPE PLR-ICD « POUR UNE MOBILITÉ MULTIMODALE COHÉRENTE ET PLANIFIÉE ASSURANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS À BOURG-EN-LAVAUX » - ETAT DES LIEUX DE MISE EN OEUVRE	14
15. COMMUNICATION 03/2022 - CHEMIN DE COURSEBOUX À CULLY - TRAVAUX ANTICIPÉS	15
16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	15
17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	19

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, à M. Yves Sesseli, boursier, et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Lambelet du journal Le Courrier et M. Claude Beda du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

## 1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Municipale-Municipaux :	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	50
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Anouk Arbel, Raoul Baehler, Vivian Gaudin, Margarida Janeiro, Aurélia Joly, Jacques Joly, François Lederrey, Nancy Mingard et Julien Vogel	9
ABSENT NON EXCUSÉ :	M. Lionel Regamey	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 4 février 2022 a été modifié. Chacun-e a reçu l'ordre du jour modifié le 4 mars 2022.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2022

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

### M. M. Cardinaux :

P. 9, « Fontaines ». Inventaire **international** au lieu de *national*.

A la page 3 sous point 3. Il est très heureux de constater que nos fontaines passent d'un classement national à un classement international, mais malheureusement, on reste au niveau cantonal.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

## 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

### ➤ Mot du Président :

- Le Président remercie les commissions des finances et ad hoc d'avoir transmis leurs rapports dans les délais. Bravo !

- Il confirme la séance du Conseil communal du 9 mai 2022, à 20h00, à la salle des Mariadoules, Aran, à laquelle on vous présentera le règlement modifié ainsi que le site extranet de Bourg-en-Lavaux.
- Site extranet de BEL. Les conseillers vont recevoir d'ici au mois de mai un e-mail avec leur identifiant pour leur permettre d'aller sur cet extranet avant la séance du Conseil du 9 mai 2022. Et puis, il faudra simplement cliquer sur le lien et créer son mot de passe.

➤ **Votation fédérale du 13 février 2022**

**Participation : 51.35%**

Le dépouillement, effectué à l'issue du scrutin, donne les résultats suivants :

Objet soumis au vote <b>Fédéral</b>	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Initiative populaire du 18 mars 2019 "Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès"	1'784	40	0	1'744	264	1'480	51.46
2. Initiative populaire du 12 septembre 2019 "Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)"	1'783	21	0	1'762	1'120	642	51.43
3. Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)	1'778	67	0	1'711	781	930	51.28
4. Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias	1'776	38	0	1'738	1'023	715	51.23

➤ **Dates des prochaines votations 2022 :**

- **Fédérales** : 15.05.2022 - 25.09.2022 - 27.11.2022
- **Cantonales** :  
20.03.2022 Election au Grand Conseil et 1<sup>er</sup> tour Conseil d'Etat  
10.04.2022 2<sup>ème</sup> tour Conseil d'Etat

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil communal en 2022 :**

Séances	Heure	Lieu
09.05.2022	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
20.06.2022	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
10.10.2022	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
09.12.2022	17h00	Salle à définir+repas

**5. NOMINATION À L'AIEJ**

Mme Nathalie Pfeiffer démissionne. M. Thomas Ellis est proposé.

Acclamations

**6. DÉPÔT D'INITIATIVES - MOTIONS - POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

Le Président n'a rien reçu.

**7. PRÉAVIS 01/2022 - PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT - LÉGISLATURE 2021-2026**

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. N. Potterat :**

Il se réfère au rapport de la Commission des finances. Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 01/2022 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**M. Y. Kazemi :**

Il intervient au nom du groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s, il remercie la Municipalité pour son travail important de clarification, d'explications et aussi de prévisibilité. Il pense que c'était une attente du Conseil communal. Notre groupe est satisfait par le travail fait. Ça montre aussi l'importance de disposer d'outils de gestion et de pilotage financiers et nous pensons qu'il faut continuer dans cette direction pour pouvoir être au clair sur où vont les investissements, les dépenses budgétaires. Donc nous invitons la Municipalité à poursuivre ce travail de mise en place d'outils de priorité et de gestion financière.

**M. Ch.-H. Duboux :**

Après lecture attentive du préavis 01/2022 et du rapport y relatif de la Commission des finances, ainsi que de son analyse des éléments mis à disposition, par ailleurs bien détaillés et fort intéressants, il ne peut que s'opposer à ce préavis pour les raisons suivantes :

- La dette estimée de notre commune au 31.12.2021 s'élève à 47,3 millions de francs.
- La dette estimée dans la planification financière et plafonds d'endettement préconisés par la municipalité s'élèverait à 85,3 millions de francs au 31.12.2026.

Soit + 38 millions = +80,34 %. C'est un mauvais signal.

Sous le chiffre 40, impôts, la Municipalité prend en compte une augmentation d'impôts de 3 points en 2023, ce qui ne lui paraît pas du tout comme acquis.

En observant les dettes de notre commune de ces précédentes années, il est forcé de constater que celles-ci étaient bien plus proches d'un montant d'environ 39 millions et que ce plafond de 85,3 lui semble démesuré.

En étant parfaitement conscient qu'il s'agit d'un plafond d'endettement et pas encore de dépenses réelles, qui sont bien entendu subordonnées à l'approbation du Conseil communal par un vote sur

chaque préavis, il considère néanmoins que le plafond proposé à 85,3 millions est tout à fait excessif et de surcroît donne un mauvais signal au citoyen contribuable en laissant penser que l'on peut allègrement augmenter notre dette communale sans trop s'inquiéter, ce qui lui paraît non seulement pas souhaitable, mais aussi inopportun.

**M. J. Berthet :**

C'est simplement une suggestion à la Municipalité pour appuyer les travaux du Conseil communal. Comme il a été dit par plusieurs des intervenants, c'est au Conseil au final que reviendra la lourde décision d'approuver les différents préavis qui vont augmenter au fur et à mesure notre niveau d'endettement.

Donc sa suggestion à la Municipalité, c'est qu'à chaque séance du Conseil soit transmis en annexe des préavis un tableau récapitulatif qui nous donne un aperçu de l'état d'endettement de la commune et des conséquences sur l'endettement de l'acceptation des préavis qui sont proposés à la séance du Conseil.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 01/2022 tel que **présenté**.

**le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis 01/2022 de la Municipalité du lundi 31 janvier 2022 ;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

par 43 voix pour, 1 contre et 5 abstentions

1. de **fixer** le plafond d'endettement brut communal pour la législature 2021-2026 à CHF 85'000'000 ;
2. de **fixer** le plafond de cautionnement communal pour la législature 2021-2026 à CHF 20'000'000.

**8. PRÉAVIS 02/2022 - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN ET DU JARDIN DE COURSEBOUX À CULLY**

Chacun-e a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. O. Veluz :**

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 02/2022 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**Mme M. Lambelet :**

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 02/2022 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**M. B. Rufi :**

Il a une proposition d'amendement d'ordre technique pour procéder de la même manière qu'au cours des projets d'études précédents, à savoir d'intégrer ce coût de l'étude avec l'investissement final qui va être présenté au Conseil avec un nouveau préavis et dès lors d'amortir le montant de cette étude avec le coût de construction final.

Il propose l'amendement suivant au **point 2** soit :

- 2. d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement du chemin et du jardin de Courseboux de Cully **avec le coût de l'investissement des deux ouvrages concernés qui fera l'objet d'un préavis à venir ;**

au lieu de : .... de Cully, *par annuité égales sur 10 ans au maximum (chapitre 420), la première fois au budget 2023 ;*

**M. O. Veluz :**

La Commission des finances se rallie à l'amendement proposé par M. B. Rufi.

**Mme E. Potterat :**

Une question à propos du trafic sur cette route. Il est mentionné dans le préavis que « Le trafic de surface ne sera de facto que celui destiné à l'accès au Parc&Rail, au magasin « Tout pour la vigne », au collège pour les livraisons, les enseignants itinérants et aux services public ». Est-ce qu'il est tenu compte aussi du trafic des vigneron qui se rendent dans leurs vignes par ce chemin ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Oui, nous en avons tenu compte et fait un petit inventaire de toutes les personnes susceptibles de passer sur ce chemin et pour cette raison, on a fait passer tous les habitants en souterrain. Effectivement, les vigneron auront le droit de poursuivre, lorsqu'ils arriveront au bout des habitations, le chemin restant exploitation agricole autorisée.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement de M. B. Rufi au **point 2** :

- 2. d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement du chemin et du jardin de Courseboux de Cully **avec le coût de l'investissement des deux ouvrages concernés qui fera l'objet d'un préavis à venir ;**

C'est **accepté** par 48 voix pour et 1 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 02/2022 tel qu'**amendé**

**le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 02/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

à l'unanimité

- 1. d'octroyer** un crédit d'étude relatif au développement d'un projet d'aménagement du chemin et du jardin de Courseboux à Cully pour un montant de CHF 93'800.- TTC ;

2. **d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement du chemin et du jardin de Courseboux de Cully **avec le coût de l'investissement des deux ouvrages concernés qui fera l'objet d'un préavis à venir** ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

## 9. PRÉAVIS 03/2022 - AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE DE CULLY

Chacun-e a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

### M. Ch. Currat :

Il se réfère à leur rapport et lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 03/2022 au **point 1** comme suit :

1. **d'octroyer** un crédit d'étude relatif au développement de l'avant-projet d'aménagement de la place de la Gare à Cully pour un montant de **CHF 200'400.- TTC ; au lieu de CHF 230'400.-**

La Cofin se rallie également à l'amendement que M. B. Rufi proposera au **point 2**.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

### Mme Ch. Lavanchy :

Une petite remarque et une erreur dans leur rapport à la page 2, alinéa 2. La commission ad hoc s'est posé la question du chemin de Courseboux même si ce n'était pas le préavis dont nous avons à parler mais c'est la suite logique de la place de la Gare et nous avons mentionné que les bus scolaires passeraient également sur le ch. de Courseboux. Renseignements pris auprès de Mme E. Marendaz Guignet, Municipale, ce n'est pas le cas. L'arrêt des bus scolaires est prévu d'être maintenu à l'endroit actuel, ceci en raison d'une meilleure sécurité et puis ça ne pose aucun problème de taille de la cour d'école qui a dû être grignotée pour le parking des bus, mais qui est encore dans une taille conforme à la légalité.

Si la Cofin a émis quelques réserves sur la création artistique, nous n'en avons pas sur la pertinence de cette création, mais nous avons néanmoins une demande expresse d'information auprès de la Municipalité afin qu'elle informe le Conseil en temps opportun de la procédure et des modalités de ce concours.

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 03/2022 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

### M. L. Berthet :

Il en est maintenant à sa 2<sup>ème</sup> législature pour le Conseil communal. Il constate une évolution dans les préavis qui sont présentés et une propension de notre Municipalité de plus en plus marquée pour faire appel à des experts spécialistes externes et donc avec chaque fois des études qui ont un coût et



qui font partie des préavis. Peu de préavis ne comportent pas de telles études. Bien sûr, il s'agit souvent d'architectes, d'ingénieurs que nous ne pouvons pas remettre en question. Toutefois, dans certains cas, il est plus que dubitatif. Il conçoit que de pouvoir s'appuyer sur un avis extérieur constitue une solution de facilité et conforme un municipal. Toutefois ceci a un coût non négligeable pour nos finances communales. Il constate aussi que nous sommes un Conseil communal de 60 personnes auxquelles il faut ajouter la Municipalité et tous les employés communaux. Tout ce beau monde constitue quand même un panel très important de compétences fort diverses qui il pense pourrait répondre à beaucoup de questions, en tout cas à un bon nombre de questions que pourrait se poser la Municipalité avant de faire appel à des gens externes.

Concernant le préavis 03/2022, nous avons un projet de création artistique sur la place de la Gare et pour ce projet un crédit d'étude de CHF 30'000.-. Il pense que pour choisir un choix artistique, finalement le choix est quand même très subjectif. Il doit avouer qu'il a personnellement vraiment un doute quant au fait que des experts externes grassement rémunérés vont faire un choix qui sera plus judicieux que pourraient le faire des citoyens alertes en matières d'art de notre commune. Une solution parmi d'autres qu'il propose serait par exemple de faire appel à notre commission culturelle composée de membres très passionnés et évidemment compétents et on pourrait avoir une belle confiance pour qu'ils fassent le bon choix vis-à-vis de cet ouvrage artistique.

C'est pourquoi, cher-è-s collègues au nom du groupe PLR-ICD, il invite les conseillers à accepter l'amendement de la Cofin. Ceci et il tient à le souligner, non pas contre le projet artistique en soi, mais bien contre l'étude onéreuse et non indispensable !

#### **Mme A. Gerig :**

Au nom des Vert-e-s et Ouvert-e-s, nous souhaitons une discussion ouverte en nous questionnant sur la notion d'œuvre artistique de ce préavis. Nous sommes conscients de l'importance de la portée d'un bel accueil des habitants et des visiteurs de notre commune et nous sommes inquiets car la place de la Gare a l'air minuscule en tenant en comptes de toutes les circulations prévues comme le souligne le rapport de la commission ad hoc. Ainsi, dans l'absolu, nous souhaitons éviter au maximum une création strictement minérale et inerte. Nous souhaitons que l'accent soit mis sur une réalisation à caractère paysager constituée d'éléments naturels qui peuvent s'intégrer tout en ayant une utilité, par exemple, de la végétation ensemble avec l'élément eau, un îlot de fraîcheur à la fois rassembleur, ludique et tonique proposant un arrêt platonique.

#### **M. J. Cuénoud :**

Au nom du groupe PSIG, nous soutenons la création d'une œuvre artistique dans le projet de la place de la Gare. La gare, de mémoire de culliéran, est le plus gros chantier sur le village de Cully, à son avis, avec la construction du collège des Ruvines. Pour nous il est important de marquer le coup symboliquement de ce chantier avec une œuvre artistique qui peut être une carte de visite pour les personnes arrivant à Cully via la gare. Cette œuvre serait aussi un marqueur historique pour le jour de l'inauguration de cette nouvelle place. De plus, nous voulons montrer notre soutien à la création et aux artistes, il y en a beaucoup de la sorte.

C'est pour cela qu'il encourage les conseillers à soutenir la création d'une œuvre artistique dans le projet de la gare en gardant le montant prévu à la base dans le préavis, soit CHF 230'400.-.

#### **M. B. Rufi :**

Il propose, comme précédemment, un amendement en ce qui concerne l'amortissement au **point 2** :

**2. d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement de la Gare de Cully avec **l'investissement de la place de la Gare qui fera l'objet d'un préavis à venir** ;

*au lieu de : .....par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 420), la première fois au budget 2023 ;*

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'amendement de la **Cofin au point 1**, soit

1. **d'octroyer** un crédit d'étude relatif au développement de l'avant-projet d'aménagement de la place de la Gare à Cully pour un montant de **CHF 200'400.- TTC ; au lieu de CHF 230'400.-**

C'est **accepté** par 26 voix pour, 20 contre et 3 abstentions.

Le Président passe au vote l'amendement de **M. B. Rufi au point 2**, soit :

2. **d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement de la Gare de Cully avec **l'investissement de la place de la Gare qui fera l'objet d'un préavis à venir ;**

*au lieu de : .....par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 420), la première fois au budget 2023 ;*

C'est **accepté** par 47 voix pour et 2 abstentions.

Le président passe au vote le préavis 03/2022 **amendé**.

### **le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 03/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

par 46 voix pour, 2 contre et 1 abstention

1. **d'octroyer** un crédit d'étude relatif au développement de l'avant-projet d'aménagement de la place de la Gare à Cully pour un montant de CHF 200'400.- TTC ;
2. **d'amortir** l'investissement relatif au développement d'un projet d'aménagement de la Gare de Cully avec **l'investissement de la place de la Gare qui fera l'objet d'un préavis à venir ;**
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

## **10. PRÉAVIS 04/2022 - BÂTIMENT DE LA RUE DU TEMPLE 17 À CULLY - LOCAUX DESTINÉS À L'UAPE (FONDATION PICCOLINO) - CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT**

Chacun-e a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**Mme Ch. Ostorero**

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 04/2022 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**Mme E. Pillevuit Jarne :**

La commission ad hoc, en fait, constate qu'il n'est pas encore possible d'avoir une vue d'ensemble de l'accueil parascolaire mais comprend qu'il s'agit d'attendre le résultat des 2 études avant d'engager des fonds supplémentaires pour rationaliser de manière efficiente l'accueil parascolaire dans la commune. Donc, de l'avis général des membres de la commission ad hoc, ce projet d'affectation des locaux vides de la rue du Temple 17 à l'UAPE est pragmatique et prudent dans ce contexte d'urgence aussi. Il permet de relocaliser l'UAPE à l'automne 2022, ce qui est clairement une nécessité pour laquelle il n'y a pas d'alternative raisonnable en termes de coût, d'impact environnemental et dans le délai imparti. Ce préavis permet par ailleurs également d'exploiter et d'entretenir ce bâtiment au cœur du bourg en l'affectant à un service d'utilité publique et permettant de recevoir des loyers.

Elle lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 04/2022 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**M. M. Cardinaux :**

Le Conseil communal aura compris qu'il y a un caractère urgent et impératif de la demande imminente du préavis. Il invite donc les conseillers à accepter le financement sollicité. Ce qu'il ferait non sans s'être assuré auprès du municipal en charge que le projet puisse évoluer, se conformer à quelques normes, notamment pour ce qui est de l'escalier de 21 marches qui sera emprunté par des dizaines d'enfants souvent en même temps et plusieurs fois par jour. Il acceptera ce préavis, car de toute façon, on n'a pas d'autre alternative et on n'a vraiment pas le choix d'entrer en matière.

Face à cette situation, il aimerait attirer l'attention du Conseil et surtout des autorités sur le fait que divers préavis ont déjà été votés sur ce sujet. Ceci déjà avant même la fusion, notamment par le préavis 38/2010 à Grandvaux et il y en a eu de nombreux autres par la suite pour étudier la construction de surfaces adaptées à l'accueil de jour. Douze ans plus tard, le préavis présenté ce soir nous demande d'accepter le financement d'aménagement pour accueillir provisoirement l'UAPE, ceci jusqu'en 2028, voire 2030, si on part du principe qu'il y a toujours un peu de retard dans ce type de projet-là. Donc 2030, date à laquelle on espère pouvoir disposer de véritables surfaces pour cet accueil de jour. Si on compte, il aura fallu près de 20 ans pour y parvenir et on ne les a pas encore réalisés.

Si quand bien même on peut comprendre le lien indéfectible entre UAPE et réorganisation, rénovation des collèges, il lui semble qu'il y a quand même lieu de constater une forme d'échec de notre politique en matière d'accueil de la petite enfance du moins dans notre capacité à réaliser des surfaces adaptées pour les enfants.

Ce constat l'amène à souhaiter que les études sur cette réorganisation des infrastructures scolaires, qu'il espère solide dans les communes éprouvées, soient rapidement présentées au Conseil communal, éventuellement soumises à une commission ad hoc ou permanente, de sorte qu'un groupe de travail puisse se saisir de la question et accompagner la Municipalité dans ce projet important.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 04/2022 tel que **présenté**.

**le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 04/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

par 48 voix pour et 1 abstention

1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux d'aménagement dans le bâtiment de la rue du Temple 17 à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 295'100.- toutes taxes comprises ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 295'100.- TTC par annuités égales sur 10 ans au maximum, la première fois au budget 2023 (chapitre 34107).

**11. PRÉAVIS 05/2022 - CARTE DES DANGERS HYDROLOGIQUES - SECTEUR DE CULLY - MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES - AVANT-PROJETS - CRÉDIT D'ÉTUDE**

Chacun-e a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. Ch. Currat :**

Notre commune est dans l'obligation d'effectuer de telles études sur les risques, en plus ces études bénéficient d'une subvention cantonale. La commission des finances les soutient unanimement. Il s'est juste posé techniquement la question si l'amortissement devait être fait sur le budget de cette année ou l'année prochaine et si la nature était un crédit supplémentaire ou un réel investissement.

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 05/2022 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

**M. M. Noël :**

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 05/2022 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 05/2022 tel que **présenté**.

**le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 05/2022 de la Municipalité du 31 janvier 2022 ;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

à l'unanimité

1. d'octroyer un crédit d'étude relatif au développement d'un avant-projet de mesures de protection contre les crues du secteur de Cully, pour un montant de CHF 87'000.- TTC ;
2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
3. d'amortir l'investissement relatif au développement d'un avant-projet de mesures de protection contre les crues du secteur de Cully, de CHF 87'000.- TTC par les subventions d'un montant estimé à CHF 52'000.- et le solde d'environ CHF 35'000.-, au budget 2023 (chapitre 420).

**12. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

N'ayant rien reçu, il n'y a pas de développement.

**13. COMMUNICATIONS 01/2022 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MM. B. DEBRAINE ET L. DENISART  
« COMMISSION JEUNESSE »**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

**M. M. Noël :**

Le groupe Vert-e-s et Ouvert-e-s salue la décision de la Municipalité qui se dit favorable à la création d'une commission jeunesse. Nous félicitons celle-ci pour sa réponse rapide. L'idée que cette commission ne soit composée majoritairement que de jeunes tirés au sort nous semble être une excellente idée. La représentation dans notre commune sera ainsi respectée. Nous nous réjouissons par ailleurs de l'élaboration de cette commission en espérant qu'elle se fasse le plus rapidement possible.

**M. B. Debraine :**

Léon Denisart et lui-même remercient la Municipalité d'avoir pris en compte aussi rapidement leur postulat et d'avoir pu mener une discussion constructive à propos de la création de cette commission jeunesse.

**M. O. Veluz :**

Il remercie aussi la Municipalité pour la réponse donnée à ce postulat.

A titre personnel, il a certains doutes quant au bon fonctionnement d'une commission formée d'une quinzaine de membres, mais il semblerait que ce soit réfléchi, donc faisons les expériences nécessaires. Il suggérerait que la Municipalité, ainsi que la commission jeunesse, au terme des 2

premières années de son existence fassent le bilan de leur fonctionnement, propose si nécessaire des améliorations et qu'elles rendent compte au Conseil communal à titre d'information.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote l'acceptation par les conseillers ou pas de la réponse de la Municipalité.

Elle est **acceptée** par 48 voix pour et 1 abstention.

<b>14. COMMUNICATION 02/2022 - PLAN DE MOBILITÉ - MOTION DU GROUPE PLR-ICD « POUR UNE MOBILITÉ MULTIMODALE COHÉRENTE ET PLANIFIÉE ASSURANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS À BOURG-EN-LAVAUX » - ÉTAT DES LIEUX DE MISE EN OEUVRE</b>
---

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

**M. L. Gfeller :**

Certes le délai de réponse vu l'ampleur du travail pour cette motion était ambitieux. Cependant, la communication que nous recevons ce jour concernant la réponse à la motion ne respecte ni la forme ni les délais. Si une réponse à cette motion dans la forme et les délais était déjà connue au mois de décembre, pourquoi ne pas l'avoir communiquée dans la séance de ce mois-là, suite à son intervention ? De plus la communication n'aborde que partiellement les sujets relevés dans la motion. Elle fait notamment abstraction des transports publics et des véhicules motorisés. Elle ne parle en effet que de la mobilité douce.

Il demande donc à la Municipalité de présenter un projet plus complet de réponse à cette motion ainsi qu'un planning de réponses avec des délais.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Pour ce qui est de la forme, c'est vrai que certains ont émis des doutes par rapport à la qualification de cette proposition en tant que motion et en tant que postulat, mais il est un petit surpris que c'est la personne qui était appelée à présider les débats qui vient aujourd'hui nous faire une remarque de forme. Du point de vue de la Municipalité, elle considère plutôt qu'il s'agit d'un postulat, mais au fond, peu importe parce que la réponse à une motion si c'est une motion, est forcément un préavis et pour faire avancer le dossier de la mobilité, la Municipalité viendrait vers le Conseil avec un préavis. En revanche, si ce n'est pas le cas, elle n'aimerait pas surcharger de bureaucratie le Conseil communal en lui faisant prendre des décisions qui ne relèvent somme toute pas de sa compétence. Ce qui est important c'est aussi le délai. Toutes les explications concernant le délai sont dans la communication. A l'époque, Mme E. Marendaz Guignet, Municipale en charge, a rappelé au Conseil communal que c'était un projet extrêmement ambitieux et qu'il ne fallait pas s'attendre à avoir une réponse qui soit livrée exactement en temps et en heure. Il ajoute, la mobilité est beaucoup trop importante dans notre commune pour qu'on bâcle le travail. Voilà pour la forme.

C'est un dossier qui est très important, puis M. L. Gfeller l'a relevé assez justement, il n'y a pas que la mobilité douce, il y a aussi la mobilité dans les transports en commun, et puis il y a aussi les différents problèmes liés à la circulation routière dans la commune, notamment sur le développement de la mobilité électrique. Ce sont des projets que la Municipalité prend vraiment à bras le corps et nous avons une forme de délégation municipale chargée de cette question avec son collègue M. J.-P. Demierre, en charge de la police et de la circulation, sur laquelle nous échangeons très régulièrement, nous coordonnons. Nous avons veillé ensemble à engager la personne qui va s'occuper de notre plan de mobilité. Nous faisons en sorte que tous les différents aspects de la mobilité sur le territoire

communal soient abordés par la réponse que nous vous ferons. Il y a une petite liste non exhaustive dans la communication. Nous serons un peu plus exhaustifs lorsque nous aurons un plan de mobilité sérieux à vous présenter. Il y aura bientôt des propositions sur lesquelles le Conseil aura à se prononcer.

La première a trait justement au transport public. Ce sera l'interface de Pra Grana qui actuellement est provisoire, mais c'est un provisoire qui ne doit pas durer, nous pourrons bientôt mettre à l'enquête un projet d'interface qui soit un petit peu correct pour le confort des usagers et notamment pour les usagers des transports publics des hauts de la commune. Puis les autres préavis que nous espérons bientôt vous présenter traiteront la sécurité des piétons dans les villages d'Epesses et de Riex. Là aussi ce sont des projets qui avancent bien et puis peut-être pour rebondir sur la remarque assez juste qu'a faite M. L. Berthet, ce sont aussi des projets pour lesquels nous limitons au maximum le recours à des intervenants extérieurs. Nous faisons le plus possible appel, suivant les projets, aux forces internes de l'administration communale, ce qui permet d'éviter de dépenser des frais d'études.

**M. L. Gfeller :**

Il précise qu'il est mentionné communication 02/2022, plan de mobilité, motion du groupe PLR-ICD, donc il croit que la question de la motion, du postulat, n'a rien à voir ici. En effet au moment du dépôt de la motion, il présidait les débats et à ce moment-là, c'était déjà déterminé comme une motion, d'ailleurs la communication y répond dans ce sens.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**Le Président :**

Oui sur la forme, il s'agit bien sûr de préavis qui vont arriver et sur lesquels nous aurons à nous positionner. Donc, le Conseil aura l'occasion à ce moment-là de donner son avis.

## 15. COMMUNICATION 03/2022 - CHEMIN DE COURSEBOUX À CULLY - TRAVAUX ANTICIPÉS

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte. Pas de commentaire

## 16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

**M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Il remercie les conseillers pour l'accueil et l'acceptation de tous les préavis, particulièrement de celui concernant les plafonds d'endettement et de cautionnement, dont il était responsable.

**M. Raymond Bech, Municipal**

**Ecopoint Cully.** Le chantier a bien avancé. Actuellement, il y a peu de chose qui se passent car on a eu un problème de livraison de matériel qui ne correspondait pas tout-à-fait à ce que nous avons commandé. Nous avons demandé au fournisseur de corriger le tir. Ce qui va prendre peut-être encore quelques jours. Donc c'est la raison pour laquelle, en l'état, le chantier est provisoirement suspendu mais dès que nous recevrons les containers, ce sera finalisé et on espère qu'à partir de mi-avril, il sera complètement fonctionnel.

Il tient aussi à remercier les conseillers pour l'acceptation du préavis 04/2022 concernant le bâtiment de la rue du Temple 17 à Cully. En réalité, il parle au nom de la Fondation Piccolino et également

surtout au nom des élèves, des enfants, des parents qui vont pouvoir bénéficier de ce lieu qui provisoirement du moins fera plaisir à l'ensemble des usagers.

### **M. Jean-Yves Cavin, Municipal**

Pour les travaux sur le **plan directeur communal (PDCom)** selon la communication 08/2021 de décembre, on continue d'avancer. Une démarche participative a été organisée à Cully et à Aran, et une 3<sup>ème</sup> fois avec des enfants de la Fondation Piccolino. Des quantités assez impressionnantes de propositions ont été faites et vont y être intégrées. On va en discuter en municipalité et voir la manière dont ça va être intégré et probablement qu'une séance d'information sur ce sujet-là aura lieu ou alors ce sera publié dans la Feuille. On espère tenir le calendrier et pouvoir envoyer à l'examen préalable du canton le PDCom, le PACom et le rapport 47OAT pour septembre 2022.

Par rapport au préavis 15/2021, **l'image directrice de Cully**, une démarche avec la population à la fin de l'année dernière a eu lieu et était prévue dans le cadre de ce cahier des charges. Ce cahier des charges a ensuite été transmis aux 3 équipes qui participent pour les études parallèles. Le 1<sup>er</sup> tour du collège d'experts aura lieu début mai 2022.

**Le règlement de la protection des arbres**, un recensement des arbres de la commune a été effectué à l'automne dernier. Et puis le règlement arrive à bout touchant. On a eu beaucoup d'échanges avec la DGE à ce niveau-là. On est maintenant en attente du Grand Conseil qui devrait prochainement valider la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel parce qu'on veut éviter d'avoir nous-même un règlement qui fait référence à une loi des années 60, et dont on sait qu'elle va être très prochainement modifiée. Maintenant, selon les dernières informations obtenues, le projet de loi par la DGTL est déjà bien avancé et on espère qu'il sera validé d'ici la fin de la législature cantonale. Ensuite, une fois que ce sera fait, le plan et le règlement seront soumis à l'enquête publique. Après la phase de levée des oppositions, on espère avec M. P. Favey vous présenter un préavis d'ici la fin de l'année. Ça dépend évidemment d'une part du Grand Conseil et d'autre part des oppositions qui pourraient survenir lors la mise à l'enquête.

L'avancée du **PAC Lavaux** concerne beaucoup de personnes de la commune et également la Municipalité qui a formé une opposition formelle sur des points qui sont généraux ou des points dédiés aux tracés. On a une séance la semaine prochaine avec la commission du Grand Conseil par rapport à ces points. C'est donc un sujet qui est en cours et qui pourrait avoir une influence sur le plan d'affectation, mais ça va dépendre de ce que le Grand Conseil va décider à propos de ce PAC Lavaux. Dernier point, demain 8 mars 2022 aura lieu une séance dans cette salle sur la **faisabilité d'un chauffage à distance** avec les propriétaires du bourg de Grandvaux. La Municipalité a établi l'année dernière une planification énergétique territoriale qui avait identifié un potentiel de chauffage à distance dans le bourg de Grandvaux. Ce point a été précisé dans une étude complémentaire de faisabilité qui a été effectuée en janvier de cette année. Le but de cette première séance exploratoire avec les propriétaires du bourg de Grandvaux est de voir s'il y a un intérêt à se raccorder dans un futur proche à un chauffage à distance. C'est un projet parallèle au chauffage à distance de Cully, qui ne sera probablement pas basé sur l'eau du lac parce que c'est un petit peu loin du bourg de Grandvaux, mais plutôt basé sur de la géothermie, donc sur un système d'échange de chaleur.

C'est un sujet passionnant et qui a déjà suscité des réactions plutôt positives pour l'instant. Mme J. Potin s'est déjà inscrite à cette séance. Il n'y avait pas besoin de s'inscrire, mais merci de prévenir et puis si certains, peut-être pas tout le monde, mais l'une ou l'un d'entre vous vient aussi assister à ces discussions-débats, ils-elles sont les bienvenus.

### **M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

**La plage de Moratel.** La SPBMC nous avait demandé à l'époque de supprimer la haie sur la digue. Ce que nous avons accepté. C'est une haie qui sèche, pas très belle et qui gêne la vue. En remplacement, ils vont mettre, les travaux ayant commencé aujourd'hui, une vingtaine d'arbres d'essence indigène pour ombrager cette plage. Ce sera tout bénéfique pour ce lieu magnifique.



**Le bourg de Villette.** La DGMR a validé enfin notre demande de mettre la circulation dans le bourg de Villette en zone 30 km/h. Donc on va mettre la signalétique. Et puis des contrôles seront d'usage après cette mise en œuvre d'une zone 30 km/h, comme il se fait dans nos autres bourgs.

**Cully Jazz Festival.** Il a eu une séance aujourd'hui au niveau de la sécurité. Donc, après 2 longues d'années d'absence, enfin, nous aurons le festival de jazz du 1<sup>er</sup> au 9 avril 2022. Un plan de circulation parviendra aux habitants de Bourg-en-Lavaux par un tout-ménage d'ici au 15 mars prochain.

**Une étape du tour de France** passera dans notre région le dimanche 10 juillet 2022. C'est l'étape qui fait Aigle - Vevey - Cully - Corniche Riex- Epesses-Chexbres et qui passe sur Chardonne et après pour faire une étape de montagne via le col des Mosses, le pays d'En-Haut, Aigle, Morgins et se termine à Châtel Les Portes du Soleil. Quelques difficultés et perturbations auront lieu ce dimanche de 08h00 à 16h00 au niveau du stationnement, des sorties des maisons, etc. On a un petit comité qui s'est mis en route pour essayer de gérer tout cela au niveau évidemment de la police. C'est le canton qui prend le « lead », mais nous on s'occupe de notre région pour qu'il y ait une certaine uniformité au niveau de la publicité de notre magnifique région et on pourra faire valoir le Lavaux-Unesco et ses vins au niveau du tour de France. Donc, il y aura une communication distribuée par un tout-ménage qui nous sera fourni par les organisateurs pour notre région au niveau des infrastructures que nous devons aménager pour ce tour. C'est l'organisation du tour qui prend en charge les éventuelles améliorations au niveau aménagements urbains, il n'y en a pas beaucoup dans notre région et même le ralentisseur à Riex n'est pas impliqué, les coureurs ont l'habitude de passer sur ce genre de monticule.

Un peu moins drôle, les événements malheureux de notre actualité. C'est une **info PC et abris**. Quelques-uns ont posés des questions sur les abris. On a eu quelques téléphones. Il a eu un contact vendredi avec le commandant régional de la PC à ce propos. Pour vous rassurer, nos abris, qui servent des fois à quelques manifestations, sont tous opérationnels. Nous allons donner de l'information pratique sur notre site internet et si nécessaire par voie de presse et un tout-ménage. Une réunion commune des responsables PC aura prochainement lieu. Il espère qu'on en n'arrivera pas là, et que ça va un petit peu se calmer.

**Buvette de la Tioleyre.** La Municipalité a averti la Cofin d'un probable dépassement du coût. Quand nous avons mis à l'enquête, nous avons eu une opposition de l'Association vaudoise pour une construction adaptée aux personnes handicapées. Opposition que nous avons demandé de lever si nous faisons un aménagement du chemin pour aller de la buvette de la Tioleyre au WC pour des personnes à mobilité réduite qui est déjà existant en-dessous sur le vestiaire. C'est un petit coût supplémentaire qui sera présenté par un préavis au Conseil à la séance du 9 mai 2022. Suite aux Covid, il y a eu pas mal d'augmentations du prix des matières premières principalement du bois, de l'acier inox et de tous ces outils de construction. Les fenêtres et les toitures ont subi une augmentation de 25 à 30%. On a fait un petit calcul. Ce qui représente à peu près un coût sur la matière première générale entre CHF 15'000.- et CHF 16'000.-.

Et lors de la présentation du bloc de cuisine choisi avec les clubs concernés, le tennis et le football, ils nous ont proposé de mettre des tiroirs frigorifiques, comme pour le bar aux Mariadoules, Aran. Cela nous a semblé pertinent. Ça fait aussi un petit coût supplémentaire. Les chiffres précis seront communiqués prochainement. Il informe que les travaux ont commencé la semaine du 1<sup>er</sup> mars 2022.

### **M. Jean-René Gaillard, Municipal**

Le 25 février 2021 a eu lieu la mise en vente du millésime 2021 des vins de la commune. Il y a eu foule pour déguster les vins dans les caves et à la vente aux enchères. Les 32'275 l. en 70 lots se sont vendus au prix moyen pour le Villette de CHF 11.05, l'Epesses à CHF 13.28, le Calamin grand cru à CHF 15.05, pour une somme totale de CHF 405'000.-. Ce sera bienvenu pour les comptes de cette année. Il tient à remercier les vigneron-tâcherons, Mme Mélanie Weber, MM. Gaël Cantoro et Daniel Lambelet pour leur excellent travail ainsi que le Courrier qui a fait un bel article très complet.

**Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale**

Elle remercie les conseillers pour leur acceptation du préavis 02/2022 et tient à signaler qu'il n'y aura plus que 2 préavis qui vont suivre.

**Le bâtiment Equitim** sera en service dès le 1<sup>er</sup> avril 2022, les premières personnes emménageront à partir du 28 mars 2022. Le 1<sup>er</sup> avril 2022 seront également ouverts le cabinet médical et la physiothérapeute, l'ophtalmologue à partir du 5 avril 2022. Pour les appartements, tous les baux ne sont pas encore signés. On arrive vraiment dans la phase de mise en service. Le parking souterrain sera aussi fonctionnel à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Donc une vraie étape est franchie sur ce plateau de la Gare. Maintenant, nous allons entamer l'aménagement du chemin de Courseboux et de la place de la Gare. Ce qui est une chose relativement complexe.

Nous sommes en train d'analyser et préparer un projet pour voir comment amener **l'électricité sur les places de parc de nos parkings**, notamment pour ceux de Riex et du Bougnon. Nous avons de nombreuses demandes et avons souvent aussi de la recharge un peu sauvage qui se fait.

Donc, nous sommes en train de voir, à l'interne de l'administration, comment on va équiper et avec quel prestataire de service nous pourrions travailler pour éventuellement aménager cette recharge électrique dans les parkings.

Il y aura aussi sous peu sur le **parking du Bougnon** une borne qui devrait être bientôt en fonction d'ici une semaine ou deux, donc une borne publique comme il y a aussi à Riex et à Cully.

Dans le programme de **rénovation des bâtiments**, nous avons fait des études et bilans énergétiques, et des diagnostiques pour les bâtiments mis au programme de rénovation et avons également lancé le travail pour la maison de Watteville à Epresses ainsi que les premiers pas pour l'ancienne administration communale à Riex et un travail d'analyse sur le collège des Monts. Nous avons l'expertise et devons maintenant prendre une décision. Nous viendrons devant le Conseil communal avec les propositions notamment pour ce bâtiment.

**M. Jean Christophe Schwaab, Municipal**

L'état des travaux pour **l'éclairage public**. Alors nous avons 3 points que nous allons prochainement devoir résoudre pour moderniser notre éclairage public.

Le premier, comme il y a des grosses lacunes en matière de conformité selon les normes en vigueur pour nos réseaux électriques, nous aurons 2 ou 3 travaux de mise en conformité à faire. Ce qui amènera un certain coût.

Ensuite, nous avons constaté depuis que nous travaillons sur l'éclairage public et notamment sur sa consommation que la plus grande partie de l'éclairage public de la commune n'est pas facturé sur la base du compteur, mais facturé au forfait, car la majorité de nos installations d'éclairage ne fonctionnent pas avec des compteurs. Alors ce qui est assez embêtant à l'heure où les collectivités essayent de réduire leur consommation d'énergie. Pour réduire sa consommation d'énergie, il faut commencer par savoir combien on consomme avant de pouvoir estimer combien on va économiser. Ce qui fait que nous allons devoir installer des compteurs sur une partie assez importante de notre réseau.

Et puis la partie la plus importante, c'est la mise en œuvre de la motion concernant l'extinction nocturne. Nous sommes en train de travailler sur cette mise en œuvre en nous dirigeant plutôt vers un renouvellement complet de l'éclairage public de la commune. Alors d'une part, parce qu'au fond ça serait très compliqué et très onéreux de procéder lumineuse par lumineuse parce que on aimerait maintenir l'éclairage sur les passages piétons. L'éclairage des passages piétons n'est pas forcément branché aux mêmes endroits que les autres éclairages. Pour éteindre un passage piétons, parfois il faudrait faire des travaux de génie civil pour brancher différemment le passage piétons du reste de l'éclairage de la rue. Alors ce serait onéreux et pas très pertinent. Donc on se dirige plutôt vers l'installation d'éclairages dit intelligents, c'est-à-dire de nouveaux modèles de lampadaires qui peuvent être pilotés à distance. Donc, si on a envie de les éteindre, de baisser l'intensité lumineuse, de garder allumer une partie du réseau, notamment pour les passages piétons, on peut le faire

facilement. C'est aussi possible d'avoir un luminaire pas trop éclairé avant le passage piétons et un éclairage à plein pot sur le passage piétons et puis un petit peu moins après pour que les automobilistes puissent adapter leur vision. Maintenant, pour avoir un éclairage intelligent, il faut remplacer probablement la totalité de notre parc de luminaires, ce qui fait que dans le courant de cette année nous vous présenterons un préavis assez ambitieux pour mettre en œuvre ces 3 points. Cela a va probablement générer des économies d'énergie importantes et donc des économies financières très importantes qui font que ces dépenses seront assez vite rentabilisées. On ne peut pas être plus précis pour l'instant parce que nous n'avons pas tous les chiffres car les appels d'offres n'ont pas encore été faits.

En résumé dans le courant de cette année, il y aura un préavis assez important sur le renouvellement de l'éclairage public qui permettra d'une part de mettre en œuvre le mandat du Conseil communal de réaliser l'extinction nocturne et d'autre part de mettre en œuvre notre plan lumière pour avoir un éclairage qui éclaire moins pour éclairer mieux là où c'est utile et économiser l'énergie.

## 17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

### **M. P.-A. Fontannaz :**

Qu'en est-il de la pose de l'horloge de l'hôtel du Raisin ?

### **M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Ça avance bien, elle sera pendue dans le courant de cette année

### **M. R. Parisod :**

Il a vécu quelques discussions tragi-comiques à la déchèterie le samedi 5 mars 2022 entre 10h45 et 11h10 avec le tournus des personnes venant se débarrasser de leurs déchets, avec la circulation des véhicules et des personnes, c'est très compliqué. En d'autres termes, c'était le chenit. C'était beaucoup mieux organisé durant la pandémie du Covid-19 où la circulation était limitée. Samedi dernier, les gens s'invectivaient et s'engueulaient à qui mieux mieux. Il ne donne pas 6 mois avant qu'il n'y ait un blessé. Lui-même, il ira à la déchèterie de Savigny à l'avenir.

D'autre part, il a appris du Syndic que la Municipalité avait été mise au courant de la vente du restaurant le Relais de la poste à Grandvaux seulement quand la vente a eu lieu et il est étonné que la commune n'ait pas eu son mot à dire parce que pour la commune et la région c'est une catastrophe. Le restaurant va disparaître. Il y aura des appartements et il trouve cela malheureux.

### **M. Ch.-H. Duboux :**

Il remercie la personne de la Municipalité, qui suite à sa demande de transparence formulée lors du Conseil du 3 décembre 2021 visant à ce que les commissions municipales figurent enfin sur le site de la commune, a fait le nécessaire.

### **M. J. Cuénoud :**

Il a été interpellé ce week-end par des citoyens de Riex et d'Epesses par rapport au problème récurrent du trafic. C'était surtout vendredi, encore une fois. De plus, il y avait des accidents sur l'autoroute, tout le monde passait par le bord du lac, par Riex et Epesses, les automobilistes mettaient 20 minutes pour faire Epesses-Riex. Quand il y a des accidents sur l'autoroute, est-ce qu'il n'y a pas une possibilité de mettre en place l'APOL pour réguler le trafic dans ces bourgs ? Certains citoyens les ont appelés, ils leur ont dit que ce n'était pas leur boulot de faire la circulation entre Epesses et Riex. Il s'interroge un peu, est-ce qu'il n'y a pas des solutions qu'on pourrait trouver quand l'autoroute est bouchée pour

fluidifier un peu le trafic ? Il a fait la circulation, il y en a d'autres qui l'ont faite. Il enverra la note mais ce n'est pas son boulot !

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Il y a des travaux au Treytorrens, la route de chantier est fermée et comme dirait un policier qu'il a connu à l'époque « les voitures, le trafic, c'est comme l'eau, ça s'enfile où il y a de la place ». Donc effectivement, il habite Riex, il connaît le problème et comme l'a dit son collègue M. JC Schwaab, on ne fait pas rien au niveau de la mobilité. C'est aussi sur ce plan-là qu'on l'étudie, mais c'est assez complexe. Donc, il voit ce qu'il se passe quand il y a un problème sur l'autoroute, on doit patienter ! Pour l'instant c'est la seule réponse qu'il peut donner, mais on va étudier la chose dans le cadre du plan mobilité afin de répondre à la motion PLR-ICD.

**M. Ch. Currat :**

Un sujet sur lequel M. Jean Micol était déjà intervenu quelques fois, le parking d'échanges sur le Champs de l'Essert. Des études sur l'ensemble des parkings ont été faites en janvier, il y a eu un échange d'e-mails à ce propos. Il aimerait savoir si un préavis pour ce parking allait venir prochainement. Il rappelle que c'était un projet déjà de la commune de Villette à l'époque. On est sur l'arrêt Pra Forny. Donc ça permet à la fois à des gens de laisser leur voiture et de faire du co-voiturage pour prendre l'autoroute en direction du Valais-Fribourg. Et puis maintenant avec la nouvelle ligne t147, on voit qu'il y a d'autant plus de personnes qui peuvent être intéressées de parquer dans cette zone. Il aimerait savoir s'il y a une priorité qui est donnée à ce projet-là.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Il ne peut pas promettre un préavis rapidement. On est encore en train d'étudier la situation. Il faut dire que la SIL a fait une étude sur le potentiel des Parc&Rail dans la région qui montre que le potentiel là-haut n'est pas énorme. Il est vrai que c'est très bien placé comme endroit et maintenant avec la nouvelle ligne t147, il y a certainement un potentiel important pour diriger les voitures vers un Parc&Rail et ensuite de faire en sorte que les gens aillent en direction du centre-ville de Lausanne en bus. Ça demande encore d'être un peu plus étudié. Si on veut pouvoir bénéficier de subventions cantonales, il faut atteindre un certain potentiel. Donc, l'étude globale mérite aussi d'être affinée, car il y avait 2-3 chiffres qui n'étaient pas tout-à-fait exacts.

Donc on continue à y réfléchir et on viendra très certainement avec un projet, mais il ne peut pas encore dire ni quoi, ni quand !

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Il rappelle aux conseillers-ères qui n'ont pas encore signé les rapports des commissions de venir vers la secrétaire.

Le Président clôt l'assemblée à 21h40.

Un apéro suit la séance

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz

Cully, le 24.04.2022